

Les bons gestes pour économiser l'eau et alléger sa facture

Une étude menée par la Chambre des Métiers Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'ADEME entre 2016 et 2022 au niveau national montre qu'en moyenne un salarié de la coiffure à temps plein consomme 55 m³ par an.

La consommation d'eau a fortement augmenté depuis vingt ans. Ainsi une étude réalisée en 2000 par la chambre des métiers de Meurthe-et-Moselle chiffrait la consommation d'eau par salarié à 17m³.

Cette forte hausse de la consommation impacte les réserves d'eau, déjà touchées par certains épisodes de sécheresse par endroit, et augmente votre facture. Cette note vous permettra d'identifier les gestes à adopter pour réduire votre consommation d'eau.

L'eau est un enjeu économique mais également un enjeu de développement durable.

Les coiffeurs sont dépendants de la consommation d'eau pour la réalisation des prestations mais également pour les activités annexes que sont le lavage du linge et le nettoyage des locaux. Il est donc essentiel de préserver cette ressource en appliquant des mesures simples et peu onéreuses.

Le prix de l'eau augmente partout en France

Le prix de l'eau augmente partout en France, en raison du changement climatique et de coûts croissants de dépollution.

Pour sécuriser l'approvisionnement et garantir la qualité de la ressource, les collectivités doivent interconnecter les réseaux, réparer les fuites et investir dans des techniques de traitement plus coûteuses.

Le rapport 2025, qui présente les données 2023, de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement ([Rapport SISPEA 2023 resume VF 084eb1de0d.pdf](#)) piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le ministère de la Transition écologique indique une hausse du prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2024. En effet le prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2024, pour une consommation moyenne annuelle par foyer de 120 m³ s'établit ainsi à **4,69 euros¹ contre 4,52 euros/m³ au 1^{er} janvier 2023.**

Après une hausse de 4,1% entre 2021 et 2022, ce prix moyen a augmenté de 3,8% entre 2022 et 2023. Il faut s'attendre à ce que **cette hausse se poursuive dans les prochaines années**, en raison de la réponse aux exigences de la **directive eaux résiduaires urbaines** en vigueur

¹ Le prix du mètre cube de l'eau est calculé ici en incluant les redevances, les taxes et le prix de l'abonnement. Le prix global moyen de l'eau est composé du prix de l'eau potable et du prix l'assainissement des eaux usées soit au 1^{er} janvier 2024 : 2,32 euros/m³ pour l'eau potable et 2,37 euros/m³ pour l'assainissement collectif.

notamment pour 78 grandes agglomérations mais également de **l'évolution des exigences réglementaires** visant à mieux protéger la santé et l'environnement (nécessité de traiter les nitrates et les pesticides présents dans l'eau) et du besoin important de **renouvellement et d'entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement** préviennent l'OFB et le ministère. En effet, à l'échelle nationale, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable est de 81% en 2023. Il y a donc **19 % de fuites dans les réseaux d'eau potable** – près d'un litre d'eau sur 5 est ainsi perdu. Il reste assez stable sur les dernières années (autour de 80 % entre 2010 et 2020, puis entre 81 % et 81,5% sur les 3 dernières années).

Dans le détail, les **collectivités de taille intermédiaire** (entre 1000 et 50 000 habitants) sont celles qui **affichent en moyenne les tarifs les plus élevés** (entre 5,02 et 5,03 euros/m³). De manière générale, le prix moyen présenté par les communes (4,44 euros/m³) est inférieur au prix moyen présenté par les EPCI (4,72 euros/m³). Le prix moyen présenté **par les services en régie** (4,54 euros/m³) est **inférieur de 7,5% à celui présenté par les services en délégation** (4,88 euros/m³).

Le prix global de l'eau est plus élevé au Nord, notamment dans le Nord-Ouest. En France hexagonale, les Hauts-de-France (5,41 euros/m³) et la Bretagne (5,34 euros/m³) présentent les prix moyens les plus élevés. A l'opposé, Provence -Alpes -Côte d'Azur (4,22 euros/m³), la région Grand Est (4,31 euros/m³) ainsi que l'Occitanie et la région Auvergne-Rhône-Alpes (4,40 euros/m³) présentent les prix moyens les plus faibles.

Comment réduire sa consommation d'eau ?

Dans un salon de coiffure, les usages de l'eau sont principalement liés aux prestations de shampoings et colorations puisqu'elles sont consommatrices d'eau et régulièrement réalisées. Pour réduire les consommations d'eau, les équipements hydro-économes sont donc principalement à installer sur les bacs à shampoing.

- **Les mousseurs ou brise-jet**

Ils coûtent peu chers (entre 5 et 20 €) et permettent une économie pouvant aller jusqu'à 60% pour les plus efficaces. Le mousseur est installé au bout du robinet. Avant toute installation, vérifier quel type d'embout vous aurez besoin : mâle ou femelle. Le mousseur doit être de type limiteur ou régulateur-limiteur pour supprimer l'effet de la pression de l'eau en sortie sur le débit.

Le conseil de l'UNEC : Attention à ne pas obtenir un débit inférieur à 4-5 L/ minute car cela engendrera des problèmes de rinçage et une augmentation de ce temps. L'effet censé être productif deviendra contre-productif.

Exemple de mousseur : Un mousseur lavabo qui consomme 4,5L/ minute représente un gain supérieur à 60 % d'économie d'eau. Pour rappel un débit normal de robinet correspond à 12 L/minute.

- **Le robinet mitigeur**

1. L'utilisation de robinet mélangeur présente l'inconvénient de devoir chercher la bonne température en mélangeant deux sources d'eau. Le mitigeur simplifie cette démarche

avec sa manette unique pour trouver la bonne température. Cependant, le robinet thermostatique est la meilleure solution pour économiser de l'eau.

- **Le robinet thermostatique**

Le robinet thermostatique est un dispositif très présent chez les ménages, il permet de fixer une température et d'éviter de le dépasser. L'intérêt pour un salon de coiffure sera le gain de temps et d'eau lors de l'utilisation d'eau chaude de rinçage.

De cette façon, la température de sortie sera plus simplement réglée, évitant de devoir chercher à l'aide de la manette du robinet.

Un mitigeur thermostatique généralisé permet de bloquer la température à 38°C pour lavabos, vasques. Pour un investissement de départ faible, les économies d'énergie réalisées peuvent aller jusqu'à 8%/an.

- **Le régulateur de débit**

Vous pouvez installer un régulateur de débit (9L/minute par exemple) au niveau du raccordement d'un appareil . Il peut s'agit du chauffe-eau électrique, mais aussi des robinets d'arrêt WC, d'une machine à laver ou encore d'un lave-vaisselle.

- **Les douchettes**

Les douchettes vous permettent d'économiser l'eau lors de vos rinçages au bac à shampoing. Ces nouvelles technologies peuvent réduire les consommations d'eau jusqu'à 50 %. L'UNEC a signé un partenariat avec Eco-Heads qui a conçu une douchette ergonomique, qui réduit la fatigue du poignet et qui vous permet de réaliser des économies d'eau. En tant qu'adhérent UNEC vous bénéficiez de 15 % sur le prix public affiché.

- **Le matériel électroménager**

Les appareils ménagers, en particulier la machine à laver, sont plus ou moins consommateurs en eau. Lors du choix de vos appareils ou du renouvellement de votre stock, privilégiez ceux signalés par une étiquette A, signifiant un gain d'énergie pour l'eau. Ces machines vont en effet calculer la quantité d'eau nécessaire en fonction du poids de linge et ainsi éviter une surconsommation d'eau.

Le conseil de l'UNEC : Il est important d'acheter un sèche-linge « basse-consommation » (étiquette énergie A) dont la taille est adaptée aux besoins de l'entreprise.

- **Les serviettes**

Privilégier les serviettes en microfibre. Elles offrent une capacité d'absorption exceptionnelle et séchent dix fois plus vite qu'une serviette en coton. L'UNEC a noué un partenariat avec Biowells, fabricant de serviettes 100 % compostables et ultra - absorbantes qui vous permettent de limiter l'usage du lave-linge et du sèche-linge.

Enfin sachez que vous pouvez régler la température de l'eau chaude du chauffe-eau et ainsi économiser de l'énergie. La température idéale de l'eau dans le chauffe-eau est de 55 degrés.

N'hésitez pas à consulter le guide de la transition écologique disponible dans votre espace adhérent sur le site de l'UNEC pour connaître les bonnes pratiques pour économiser l'énergie et pour trier les déchets. Des gestes à réaliser au quotidien pour diminuer vos factures et pour sauvegarder les ressources naturelles.